

Image not found or type unknown



Modification prix de vente immobilier

Par **Nital**, le **20/02/2015** à **19:10**

Bonjour,

J'ai dénoncé dans les règles un contrat de vente exclusif (lettre recommandée a/r). A la réception de ce courrier l'agence a modifié le prix de vente de la maison de 277635€ à 269900€ sans m'en avertir. Je m'en suis aperçu en consultant leur site. L'agence en a-t-elle le droit ou aurait-elle du me demander mon avis et si accord de ma part me faire signe un avenant avec le nouveau prix et le nouveau montant de leurs frais d'agence ?. Suis-je en droit de refuser ce nouveau montant et si un acquéreur se présente à ce nouveau prix, que ce passe-t-il ?

Merci de votre réponse